

Eté
2023

PIERREFIQU'INFOS

NUMÉRO 25



Accueil en mairie
le lundi de 10h à 12h et de
14h30 à 16h
le jeudi de 10h à 12h et
de 14h30 à 18h

916 rue du village
76280 PIERREFIQUES
02.35.27.00.22
mairie.pierrefiques@wanadoo.fr

Retrouvez l'actualité de la
commune sur le site internet
www.pierrefiques.fr

LE MOT DU MAIRE



Pierrefiquaises, Pierrefiquais,

J'espère qu'avant toute chose vous allez bien et que vous trouverez dans ce journal des informations intéressantes pour vous. Surtout n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions ou informations de tout ordre, elles seront étudiées avec intérêt et une réponse vous sera systématiquement faite.

J'en profite également pour remercier l'ensemble des élus ayant contribué à concrétiser certains projets.

Je souhaite donc à toutes et tous une belle fin d'été et une excellente rentrée, qu'elle soit sociale ou scolaire.

cordialement,

Pascal COUTEY

TRAVAUX

RESERVE INCENDIE

Afin de couvrir les risques incendie des habitations, une réserve incendie de 120m³ a été installée le long de la Route Départementale 39 en octobre 2022. Ce projet soutenu et financé en partie par le Département, a été réalisé par Société Bordelaise de Travaux. Il représente un coût de 45 539.40€.



CHEMIN PIETONNIER

Un chemin piétonnier a été réalisé courant mai 2023 le long de la RD39 (intersection rue du Bois) afin de faciliter l'accès à l'abri bus. Ces travaux réalisés par la Société Bordelaise de Travaux représentent un coût de 10 164€. Plusieurs subventions ont été obtenues pour ce financement dont le Fonds d'Action Locale (Département) et le Fonds de Concours de la Communauté Urbaine.



INSTALLATION DE MÂTS

Deux mâts ont été installés devant la mairie, l'un portant les couleurs de la France, le second représentant notre blason communal ainsi que notre région Normandie.



ZOOM SUR LE BLASON DE LA COMMUNE

D'azur à 3 lévriers naissant d'argent, colletés de gueules. Ecu sommé d'un casque fermé, taré de profil avec ses lambrequins. Le clocher du XIXe siècle de l'église Saint-Jean-Baptiste, présente, au dessus de la porte, un blason sculpté attribué à Gabrielle Durand, épouse Le Georgelier, dite « Dame et patronne de Pierrefiques ». Les armoriaux donnent pour la famille Durand et Durand de Ne(s)treville des armes d'azur à trois têtes de lévrier d'argent colletés de gueules. Or les têtes héraldiques s'arrêtent au cou et nous voyons nettement ici des animaux « naissant » c'est-à-dire dont on voit l'épaule et, au moins, une patte.



CALVAIRE

Le calvaire se situant dans l'enceinte du cimetière a été démonté afin de procéder à sa restauration par une entreprise spécialisée.



Toujours côté cimetière, des relevages de tombes (concessions abandonnées ayant fait l'objet d'une procédure de reprise) sont prévus afin de libérer des places et ainsi éviter d'empiéter sur les espaces verts.

PROJETS EN COURS ET A VENIR

- second chemin piétonnier de la Tourniole à l'arrêt de bus
- acquisition d'un terrain afin d'y implanter une réserve incendie
- éclairage solaire des deux abri bus de la RD39
- achat d'un véhicule technique pour Bruno, l'employé communal afin de remplacer l'actuel véhicule, vieillissant.

INFOS

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population a eu lieu en ce début d'année. Nous comptons actuellement 128 Pierrefiquais(e)s contre 140 en 2017.

Cette baisse est dûe au fait d'une augmentation de résidences secondaires et Airbnb, ces derniers n'étant pas comptabilisés dans la population totale.

ACCÈS AUX CENTRES DE RECYCLAGE

Un contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation a été mis en place à l'entrée des centres de recyclage de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole depuis le 1er janvier 2023.

En effet, avec près de 800 000 visites par an et des tonnages en augmentation, la communauté urbaine souhaite obtenir des données afin d'adapter le fonctionnement de ses centres de recyclage aux besoins des usagers et d'améliorer leur gestion.

Ce contrôle est effectif depuis le début d'année 2023 mais vous pouvez toujours vous inscrire au lien suivant : www.moncentrederecyclage.lehavremetro.fr . L'inscription n'est qu'à faire une seule fois pour l'ensemble des centres de recyclage et l'accès est toujours gratuit et illimité.

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Participez à la concertation en ligne pour imaginer ensemble le territoire de demain !

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

P comme Plan...

Véritable document de planification, à la fois stratégique et réglementaire, le PLUi détermine les ambitions d'aménagement du territoire pour les dix à quinze prochaines années au regard des différents enjeux liés au cadre de vie (habitat, environnement, mobilités, patrimoine, économie, services)

L comme Local...

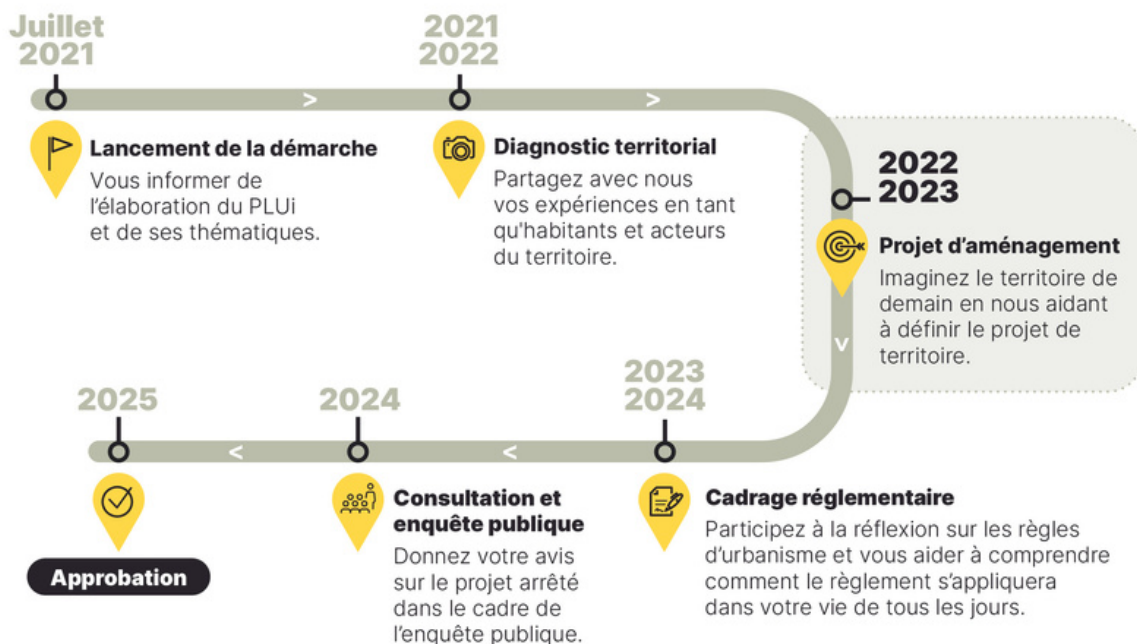
Ce document est élaboré par Le Havre Seine Métropole en collaboration avec les élus des 54 communes et en concertation avec les acteurs locaux et les habitants du territoire. Chacun sera invité à se mobiliser et à apporter sa contribution.

U comme urbanisme...

Ce document définit les règles d'urbanisme qui s'appliquent à tous les projets de construction et d'aménagement : types de constructions autorisés, implantations des constructions, éléments à préserver, etc. Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) seront instruites sur la base des règles inscrites dans le PLUi. i comme intercommunal... Ce document se présente sous la forme d'un document unique qui remplace les documents d'urbanisme communaux existants (PLU et cartes communales).

i comme intercommunal...

Ce document se présente sous la forme d'un document unique qui remplace les documents d'urbanisme communaux existants (PLU et cartes communales).



La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole poursuit la concertation avec les habitants dans ce cadre.

À partir du 15 juin 2023 et jusqu'au 31 janvier 2024, les habitants et acteurs du territoire sont invités à enrichir le répertoire du patrimoine de la Communauté urbaine, en contribuant à la carte interactive permettant de recenser les éléments remarquables du patrimoine bâti et naturel.

Vous, en tant qu'habitants, êtes invités à localiser vos contributions sur la carte interactive en répondant à la question suivante: « Quels sont les éléments qui méritent selon vous une protection particulière dans le PLUi afin de préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel ? ». Vous participerez ainsi à l'enrichissement des bases de données du recensement des patrimoines réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Retrouvez la carte interactive et contribuez directement en ligne sur le site dédié à la concertation autour du PLUi : plui-lehavremetro.fr rubrique « Participez ».

DÉPÔTS ILLICITES

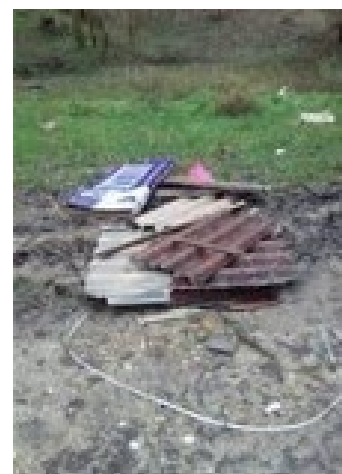
Nous assistons à une recrudescence de dépôts illicites de déchets en tout genre (matériaux de construction, déchets verts, meubles, etc.).



CELA CONSTITUE UN DÉLIT
Vous devez déposer vos déchets en déchèterie.

Nous vous rappelons également qu'un service de la Communauté Urbaine vous propose de venir chercher vos encombrants réutilisables (prendre RDV au 02 35 22 25 25) et que les autres déchets doivent être déposés en déchèterie.

Les communes de Beurepaire et Pierrefiques étudient la possibilité d'un dispositif de vidéo-surveillance à l'entrée du bois.



entrée du bois GR21

FIBRE

Depuis mi-juin, il vous est possible d'être raccordé à la fibre auprès de 2 fournisseurs d'accès (SFR et Orange), les autres fournisseurs d'accès seront en mesure de vous proposer ce service aux environs de mi-décembre. Sachez qu'il n'y aucune obligation pour le moment à se raccorder.

COMPOSTEURS

Dans le cadre de la loi Transition 2024, il vous est possible de commander un composteur par foyer auprès de la Communauté Urbaine. Vous pouvez passer commande dès maintenant pour une livraison prévue à partir de fin 2023.

Inscription et modalités sur la page suivante :

<https://www.lehavreseinemetropole.fr/amonservice/theme/collecte-et-recyclage-des-dechets>



OPERATION MULSHING

Dans le cadre du programme « Nous on dit zéro gâchis », Le Havre Seine Métropole est engagé dans un programme pluriannuel de réduction et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Les déchets verts issus de l'entretien des jardins des foyers du territoire représentent plus de 20 000 tonnes chaque année. Ce flux est le deuxième poste d'activité, en tonnages, le plus important après les terres et gravats déposés dans les centres de recyclage.

Ainsi, la Communauté urbaine a décidé de mettre en place une aide financière à l'acquisition d'un matériel de tonte réduisant les déchets à la source. Les matériels concernés par cette opération sont les suivants :

- d'un kit mulching à adapter sur une tondeuse classique
- d'un robot de tonte
- d'une tondeuse mulching

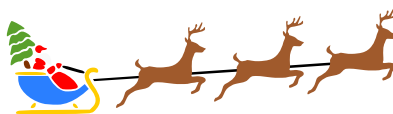
Cette opération s'adresse à tous les habitants résidants sur le territoire de la Communauté urbaine et dont la surface de terrain est supérieure à 300 m².

Pour plus de renseignements, RDV sur le site internet de la CU

:<https://www.lehavreseinemetropole.fr/actualites/la-communaute-urbaine-lance-une-operation-mulching>

FESTIVITÉS

NOËL 2022 10.12.2022



Mais comment font les rennes pour voler? C'est cette question que ce sont posés les enfants et de Miss Alice Paindépis de la compagnie La Belle Envolée.

Un chouette moment à l'approche de Noël, tous les enfants repartant avec un cadeau et un chocolat.



REPAS DES AÎNÉS 28.01.2023

C'est autour du traditionnel repas des aînés que se sont retrouvés une vingtaine de Pierrefiquais(e)s. L'ambiance était chaleureuse, Remerciements aux élus et organisateurs de la commune qui ont contribué à ce moment de convivialité.



FÊTE DES MÈRES 09.06.2023



Photo : Bernadette VAST

L'Amicale Pierrefiquaise et la municipalité ont partagé le verre de l'amitié à l'occasion de la fête des mères. Les mamans sont reparties avec une plante et les papas avec une bouteille de vin.



CATÉCHISME



photo : Bernadette VAST

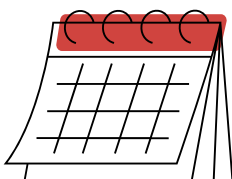
Le 14 juin, quarante-cinq enfants du catéchisme, se sont retrouvés à l'église Notre-Dame de Criquetot avant de partir tous ensemble pour un petit pèlerinage local à destination de Pierrefiques.

Les jeunes ont randonnée sur près de six kilomètres avec quelques petits arrêts afin de résoudre des énigmes et découvrir le Saint-Patron (Saint-Jean Baptiste) de la jolie église de Pierrefiques. A l'arrivée, ils ont partagé un pique-nique dans le jardin ombragé situé derrière la mairie. Cette belle matinée s'est terminée par une petite cérémonie en l'honneur de Saint-Jean Baptiste dans l'église.

GRILLADE 02.07.2023



Une vingtaine de personnes était au rendez-vous de la grillade chez Raymond et Lucienne le 02 juillet dans une bonne ambiance.



RAPPEL NOËL 2023

Le spectacle de Noël 2023 aura lieu le samedi 09 décembre.

Les familles concernées recevront ou ont déjà reçu le coupon-réponse d'inscription.

N'oubliez pas de le retourner au plus tard le 21 septembre !

CITOYENNETÉ

TALUS, ÉLAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES

Bien que la commune fasse intervenir une entreprise 2 à 3 fois l'année pour faucher les talus, il appartient avant tout à chaque propriétaire d'en faire l'entretien.

De même, qu'en tant qu'administrés, nous sommes tous responsables de l'élagage des arbres et/ou coupe des haies qui ne doivent pas dépasser les limites de propriétés, interférer sur le domaine public, masquer les différentes signalisations ou encombrer les réseaux aériens de communication et d'énergie.

Après mise en demeure par lettre recommandée et restée sans effet, le maire, dans le cadre de son pouvoir de police, peut faire procéder aux travaux d'office. Les frais afférents aux opérations étant à la charge des propriétaires ou locataires négligents.



BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX



Un **rappel** s'impose concernant l'interdiction totale et nationale du brûlage des végétaux. Le non-respect de cette directive peut vous exposer à une amende pouvant aller jusqu'à 450€ .

En dehors de cette mesure environnementale, cette interdiction a pour but également de limiter les risques d'incendie, d'autant plus que nous rencontrons de plus en plus de phénomènes de sécheresse.

Il en va également de votre sécurité.

RAPPEL : NUISANCES SONORES

Un rappel des **plages horaires** pendant lesquelles les travaux de jardinage et de bricolage de plein air sont autorisés pour les particuliers (ne concerne pas les entreprises professionnelles) :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h**
- **les samedis de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

INFOS PRATIQUES

ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

Les **ordures ménagères (bac gris)** sont enlevées chaque **vendredi** en matinée, les **déchets recyclables (bac jaune)** le **mercredi**. En cas de jours férié, la collecte est reportée au samedi suivant.

Les bacs sont à sortir la veille au soir et à rentrer après le passage du camion.

Contact à la maison du territoire -

Tél : 02.35.27.27.00

CENTRE DE RECYCLAGE CRIQUETOT

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :

de 9h30 à 18h

Dimanche : **de 8h30 à 12h30**

Fermé le mardi et les jours fériés

Tél. 02.35.28.98.68

SERVICE DE GESTION COMPTABLE

Les locaux du Trésor Public de Criquetôt étant fermés, vous devez maintenant vous adresser au SGC d'Harfleur aux horaires suivants :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : **9h - 12h**

- mardi et jeudi : **14h - 16h** uniquement sur rendez-vous.

Tél : 02.35.45.40.66

LA MAISON DU TERRITOIRE, UN VRAI ALLIÉ POUR VOS DÉMARCHES AU QUOTIDIEN

VOUS ACCOMPAGNE DANS

VOTRE QUOTIDIEN

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Nos agents vous accompagnent pour effectuer vos démarches administratives : demande de RSA, actualisation Pôle emploi, prime d'activités, permis de conduire, carte grise, déclaration d'impôt, point d'accès au droit...

FAMILLES

Un seul lieu pour vous permettre d'accéder à vos démarches du quotidien : Caisse de retraite, AGIRC-ARRCO, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole.

AIDE AUX SÉNIORS

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) informe, conseille et oriente les personnes âgées et leurs familles. Un nouveau service se met en place avec la permanence d'une coordinatrice gérontologique les vendredis après-midi.

SANTÉ MobiFil

Accédez à ce service de transport à la demande pour personnes à mobilité réduite. Un médecin vous reçoit, évalue votre handicap et propose des solutions adaptées.

PERMANENCES

Tous les deux mois sur rendez-vous auprès du Service santé au **02 35 22 24 06**



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Nous vous informons sur les éco gestes, les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

PERMANENCES

Criquetot-l'Esneval
1^{er} et 3^e mercredis du mois
Saint-Romain-de-Colbosc
2^e et 4^e mercredis du mois

VOUS APPUIE DANS

VOS PROJETS

URBANISME

Nous vous conseillons sur la faisabilité de vos projets de construction ou d'aménagement, avant le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

PERMANENCES

Sur rendez-vous
Criquetot-l'Esneval
au **07 76 72 94 09**
Le mardi de 9h à 12h
et le jeudi de 14h à 17h
Saint-Romain-de-Colbosc
au **02 35 13 51 01**
Les lundi et mercredi de 14h à 17h,
et les mardi et jeudi de 9h à 12h

EMPLOI JEUNES

La Mission Locale accueille et accompagne les jeunes entre 16 et 25 ans dans leur recherche d'emploi et de formation.

RENSEIGNEMENTS

Du lundi au vendredi
Criquetot-l'Esneval
au **02 35 27 28 09**
Saint-Romain-de-Colbosc
au **02 35 30 45 33**

PROJET TRAVAUX

Venez rencontrer l'architecte conseil du CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme Environnement), il vous orientera dans vos choix et vos démarches en matière de construction.

PERMANENCES

Sur rendez-vous au **02 35 72 94 50**
Criquetot-l'Esneval
Les 1^{er} et 3^e jeudis du mois, le matin
Saint-Romain-de-Colbosc
Les 3^e et 5^e jeudis du mois

HABITAT / RÉNOVATION

Bénéficiez d'un accompagnement sur-mesure gratuit et indépendant, de conseils techniques et d'une aide aux financements de vos projets. Pour tous les propriétaires sans condition de ressources.

PERMANENCES

Criquetot-l'Esneval
Les 2^e et 4^e mercredis du mois
Saint-Romain-de-Colbosc
Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois

La Maison du Territoire propose également des permanences d'information juridique pour vous aider et vous orienter sur vos droits dans divers domaines : logement, famille, travail, consommation, conflits de voisinage, mesures de protection des majeurs, droit pénal, successions, propriété et urbanisme, droit des étrangers, démarches et formalités.

MAISON DU TERRITOIRE
28 route de Vergetot
76280 CRIQUETOT L'ESNEVAL
02.35.27.27.00

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous emménagez sur la commune ou vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale et vous souhaitez vous inscrire? Prenez rendez-vous en mairie ou inscrivez-vous en ligne sur www.service-public.fr

SUBVENTIONS COMMUNALES

Ticket sport

Tout adolescent de 6 à 18 ans pratiquant une activité sportive ou culturelle peut bénéficier d'une aide de 50€ par an. Pour en bénéficier, présentez-vous à la mairie avec une attestation d'adhésion justifiant de l'activité exercée, la facture acquittée, d'un RIB et d'un justificatif de domicile.

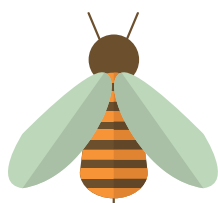
Stage natation

La piscine de Criquetôt propose des stages d'initiation à la natation pendant les vacances scolaires pour les enfants à partir de 6 ans (du CP au CM2).

La commune prend en charge l'intégralité de la facture sur présentation de la facture acquittée, d'un RIB et d'un justificatif de domicile.

Transport scolaire pour les enfants scolarisés au collège

La commune participe au transport scolaire de vos enfants scolarisés au collège à hauteur de 30€. Pour en bénéficier, vous devez fournir une attestation de paiement, un justificatif de domicile ainsi qu'un RIB.



ALLO-GUEPES 76

En cas de présence d'un nid de guêpes, frelons européens ou asiatiques sur votre habitation, une dépendance ou sur votre terrain, la commune participe à la prise en charge de la facture. Vous devez d'abord contacter la mairie, M. le Maire ou le 1er adjoint afin de vous valider la prise en charge. M. Mathieu Dodelin sera ensuite contacté au 06 27 75 96 55 ou bien à l'adresse mail allo-guepe76@sfr.fr pour fixer un rendez-vous.

RECENSEMENT MILITAIRE

Il est OBLIGATOIRE pour tous les jeunes, dans les trois mois qui suivent leur 16eme anniversaire, de venir en mairie du domicile avec une pièce d'identité, le livret de famille des parents, une facture récente au nom des parents et, si besoin, tout document justifiant de la nationalité française, pour être recensé.

Une attestation de recensement vous sera délivrée en mairie. Elle vous sera demandée pour vous inscrire aux examens et auto-école notamment, et permettra à l'INSEE de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales.

URBANISME

Tous travaux (agrandissement, création, ravalement de façade, abatage d'arbres...) doivent être déclarés soit par un permis de construire, soit par une déclaration préalable et en adéquation avec les règles d'urbanisme de la commune.

Les dossiers (CERFA) sont à demander en mairie ou disponibles sur le site www.service-public.fr/ rubrique logement. Vous devez ensuite le déposer en mairie en plusieurs exemplaires selon le type de demande.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question à ce sujet.

